

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Infrastructure Canada (INFC) a besoin des services d'un conseiller possédant beaucoup d'expérience acquise dans les secteurs public et privé et une expertise technique, commerciale et de gestion se rapportant directement à des projets de partenariat publics-privés (PPP) liés à l'infrastructure de transport d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. INFC souhaite obtenir des idées et des conseils sur des renseignements commerciaux actuels, des stratégies de gestion commerciale et de construction, des systèmes de gestion de la qualité et des tactiques de négociation ainsi que des approches connexes en matière d'atténuation et de gestion afin d'être en mesure de prévoir les enjeux liés aux projets de PPP et d'éliminer les obstacles à l'avancement des travaux et d'anticiper les stratégies en matière de demandes de remboursement des partenaires privés afin de pouvoir se défendre dans le cas de différends se rapportant à des projets d'envergure.

Les travaux comprendront ce qui suit :

- Prendre part à des réunions et être disponible au besoin pour effectuer des analyses et fournir des conseils relativement à des enjeux très importants et complexes liés à des projets de PPP, souvent à de hauts fonctionnaires (SM/ministre/PDG/président de conseils d'administration).
- Fournir des approches en matière d'atténuation et de gestion afin de permettre au Ministère d'anticiper des enjeux liés à l'exécution de projets de PPP complexes.
- Fournir des conseils directs et de haute qualité ainsi que des techniques éprouvées pour surmonter les obstacles à l'avancement des travaux et des orientations relativement aux demandes de remboursement des entrepreneurs qui prennent part au projet de PPP.

- Aider le Ministère à élaborer des stratégies appropriées pour atténuer et régler des différends complexes portant sur des projets de plusieurs millions de dollars, y compris la réalisation d'un examen des stratégies et des approches actuelles ou proposées et la formulation de commentaires sur celles-ci.
- Fournir des idées et une orientation sur des renseignements commerciaux actuels, des stratégies de gestion commerciale et de construction et des approches éprouvées en matière d'atténuation qui ont été mises en œuvre avec succès dans le cadre de contrats de PPP pour régler des différends.
- Trouver l'équilibre entre les besoins et les motivations du gouvernement et des partenaires privés au moyen de son expérience pratique acquise dans les deux rôles.
- Réaliser des examens et formuler des conseils sur l'amélioration des systèmes de gestion de la qualité (SGQ) utilisés dans le cadre de projets de PPP.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, par le biais d'une déclaration de capacités, qu'il répond aux exigences suivantes :

Expérience :

- Au moins vingt (20) années d'expérience cumulées de la réalisation de projets canadiens de PPP, tant à titre de responsable (représentant du gouvernement) qu'entrepreneur (membre d'une équipe de partenaires privés), dont au moins cinq (5) ans à titre de dirigeant responsable.
- Ingénieur en chef pour au moins deux (2) projets de PPP d'infrastructure d'autoroute ou de pont d'une valeur de plus de 300 millions de dollars chacune.
- Dirigeant responsable des négociations commerciales pour au moins deux (2) projets de PPP d'infrastructure d'autoroute ou de pont d'une valeur de plus de 500 millions de dollars chacune, y compris la gestion des demandes de remboursement et des différends.
- Conception de systèmes de gestion de la qualité (SGQ) côté entrepreneur et élaboration des exigences relatives aux SGQ côté responsables pour des projets de PPP d'infrastructure d'autoroute ou de pont et des solutions commerciales connexes.

Connaissance et compréhension de ce qui suit :

- Conception de systèmes de gestion de la qualité (SGQ) et élaboration des exigences relatives aux SGQ pour de grands projets de PPP d'infrastructure d'autoroute ou de pont.
- Stratégies commerciales éprouvées, techniques de négociation et renseignements commerciaux se rapportant à la gestion des différends et aux négociations dans le cadre de projets canadiens de PPP d'infrastructure d'autoroute ou de pont.
- Points de vue et motivations du responsable et du partenaire privé relativement à des projets canadiens de PPP d'infrastructure.
- Responsabilités directes d'un ingénieur en chef dans le cadre de projets de PPP d'infrastructure d'autoroute ou de pont.

Formation universitaire

- Diplôme de premier cycle d'une université reconnue dans le domaine du génie.

Accréditation, certification ou titre professionnel

- Ingénieur professionnel

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s)

- *Accord de libre-échange canadien (ALEC)*
- *Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé*
- *Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)*
- *Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni)*
- *Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)*
- *Accord de libre-échange Canada-Colombie*
- *Accord de libre-échange Canada-Honduras*
- *Accord de libre-échange Canada-Panama*
- *Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)*
- *Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)*

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Chris Gauer, de Gauer Consulting Ltd, possède une combinaison unique de compétences et d'expérience essentielles à ce besoin, qui n'est pas possible d'obtenir au moyen d'offres à commandes existantes. Des discussions tenues avec des membres de divers cabinets d'ingénieurs et d'experts-conseils du domaine des infrastructures avec qui INFC fait affaire ont permis de déterminer que cette combinaison d'expérience et de compétences est difficile à trouver et est très rare. Le PAC devrait permettre d'en obtenir la confirmation. Des difficultés récemment découvertes dans un projet en particulier dont INFC est ultimement responsable ont révélé qu'il est urgent d'embaucher Chris Gauer afin d'assurer la sécurité et la sûreté continues de l'infrastructure en construction.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché »).

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

- *Accord de libre-échange canadien (ALEC) – article 513.b.3*
- *Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé – article 1.b.3*
- *Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article 19.12.1.b.3*
- *Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) – article 19.12.b.3*
- *Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) 09.1.1.b*
- *Accord de libre-échange Canada-Colombie - article 1409.1.b*
- *Accord de libre-échange Canada-Honduras – article 17.11.2.b.3*
- *Accord de libre-échange Canada-Corée – article 22*
- *Accord de libre-échange Canada-Panama – article 16.10.1.b.3*
- *Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) – article 1409.1.b.3*
- *Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) – article 10.13.1.b.3*

8. Titre de propriété intellectuelle

Non applicable

9. Conflit d'intérêts

- Pour protéger l'intégrité du travail à effectuer, le Canada informe les fournisseurs intéressés qu'ils ne peuvent pas conclure une entente pour ces services si le fournisseur ou l'un de ses sous-traitants et/ou l'un de ses représentants est ou a été un partenaire du secteur privé pour le Projet de corridor du nouveau pont Champlain ou pour le Projet du pont international Gordie-Howe ou s'il était lié par contrat à l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).
- De plus, les fournisseurs avec qui l'on conclut une entente pour ces travaux ne pourraient pas participer comme membre d'une équipe de soumissionnaires pour le Projet de train à grande fréquence.
- Les fournisseurs ayant un doute par rapport à une situation en particulier devraient communiquer avec l'autorité contractante avant la date limite de soumission des préavis d'adjudication de contrat (PAC).
- En présentant un énoncé de capacités, le fournisseur intéressé déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts. Le fournisseur intéressé reconnaît que seul le Canada est habilité à déterminer s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé sera d'une durée d'un an, soit du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 *et est assorti de deux périodes d'option d'un an chacune.*

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 546,131.25 \$ incluant les taxes applicable.

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Gauer Consulting Ltd.
2610, avenue McLean SO
Calgary (Alberta) T3E 1V2

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont vendredi le 17 juin, 2022 à 2h00 pm.

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

INFC Approvisionnement et Contrats

procurement-approvisionnement@infc.gc.ca